



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 7

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 25 septembre 2017 à 19h30
La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 ;
3. Communications du président ;
4. Nomination de deux membres à la Commission des règlements en remplacement de Mme Anne Bourquard Froidevaux, démissionnaire et de M. Roby Tschopp, élu au Conseil communal ;
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de Mme Christine Ammann Tschopp, démissionnaire ;
6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire ;
7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de SIVAMO en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire ;
8. Nomination d'un membre au Conseil de fondation de La Pomologie en remplacement de Mme Florence Aebi, démissionnaire ;
9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 7'800'000 pour le réaménagement de la traversée du village de Chézard-Saint-Martin ;
10. Réponse au postulat « Pour soutenir des activités ou des projets visant à promouvoir l'image de notre région et à mieux connaître son offre touristique » ;
11. Motions et propositions ;
12. Résolutions, interpellations et questions ;
13. Communications du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par le président :

M. Jan Villat (ci-après « le président ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes, les membres de l'administration communale ainsi que les apprentis de la Commune de Val-de-Ruz de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 38

Majorité simple : 20 voix

Membres excusés : MM. Alain Collioud et Pierre-André Studer

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

Le président salue les nouveaux membres du Conseil général, Mme Valentine Pauli, M. Romain Douard, M. Philippe Jaquet, M. Dragan Mihailovic, M. Rémy Wenger et remercie les démissionnaires, Mme Florence Aebi, Mme Christine Ammann Tschopp, Mme Anne Bourquard Froidevaux, Mme Clarence Chollet et M. Roby Tschopp.

Il informe également l'assemblée qu'un courrier de ADR Toitures / Energies SA se trouve dans le logiciel « Echo » pour consultation.

4. Nomination de deux membres à la Commission des règlements en remplacement de Mme Anne Bourquard Froidevaux, démissionnaire, et de M. Roby Tschopp, élu au Conseil communal

M. David Moratel (PS) annonce que le groupe PS propose M. Dragan Mihailovic.

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe des Verts propose M. Alain Collioud.

MM. Dragan Mihailovic et Alain Collioud sont élus par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de Mme Christine Ammann Tschopp, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) signale que le groupe des Verts propose M. Romain Douard.

M. Romain Douard est élu par acclamation.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose Mme Valentine Pauli.

Mme Valentine Pauli est élue par acclamation.

7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de SIVAMO en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose M. Rémy Wenger.

M. Rémy Wenger est élu par acclamation.

8. Nomination d'un membre au Conseil de fondation de La Pomologie en remplacement de Mme Florence Aebi, démissionnaire

Mme Romerio Isabelle (PS) signale que le groupe PS propose M. Philippe Jaquet.

M. Philippe Jaquet est élu par acclamation.

9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 7'800'000 pour le réaménagement de la traversée du village de Chézard-Saint-Martin

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) fait part du rapport de la Commission des aménagements urbains.

« La présentation du projet est faite par les représentants du bureau RWB, présentation très semblable à celle du 1^{er} décembre 2016. Le projet actuel, qui date de l'ancienne Commune de Chézard-Saint-Martin, a fait l'objet d'un examen par le service des ponts et chaussées (SPCH) qui en a validé les aspects techniques et la conformité aux normes en vigueur.

Sur le fond, la Commission ne change pas son analyse de la situation depuis décembre 2016 et accepte le projet avec quelques remarques complémentaires.

Le gabarit de la route accepté par le SPCH n'est pas remis en cause. A l'extrémité est du village, le giratoire n'est plus d'actualité pour des raisons financières principalement.

La verdure doit être adaptée aux différents espaces avec un souci de coût pour son entretien et les arbres supprimés s'ils sont trop près du trottoir. La solution "des pots" de Dombresson donne satisfaction.

Les discussions furent longues pour les passages piétons avec en finalité un accord sur les propositions selon le projet. Les deux trottoirs devraient permettre aux usagers de trouver des cheminements sécurisés et pas trop longs, sans îlots coûteux.

Pour la vitesse limite des véhicules, la majorité des commissaires est favorable à la création d'un plateau entre le collège et la Rebatte, avec une limitation à 40 km/h.

En ce qui concerne les canalisations, la Commission demande à ce que le dimensionnement prenne en compte un développement de quartier dans la partie nord pour éviter une reprise dans un proche avenir. Il faut prendre en compte également un éventuel développement de l'entrée est dans la distribution des canalisations sur ce secteur.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour l'alimentation électrique des lampadaires, il faut penser à une éventuelle possibilité de modulation de l'éclairage dans la mesure du possible.

Finalement, l'exclusion de tout trafic sur le chemin conduisant à l'école depuis la route cantonale est la seule solution qui donne des garanties de sécurité pour les enfants. Le stationnement des véhicules sur ce chemin est déplacé sur le parking du cimetière. Cette solution est valable pour les enseignants, les parents ou les bus scolaires.

La Commission donne donc son aval pour le projet qui préserve sécurité, commodité, fluidité et sans aménagement luxueux. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Le présent objet est un héritage réactualisé de l'ancienne Commune de Chézard-Saint-Martin. La Commission de gestion et des finances (CGF) en a pris connaissance et en a discuté dans sa séance du 11 septembre dernier en présence de ses huit membres (Mme Christine Ammann Tschopp n'ayant pas encore été remplacée) et de quatre membres du Conseil communal.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails du projet, exhaustivement décrit dans le rapport du Conseil communal. Soulignons simplement qu'il consiste à profiter des travaux entrepris par l'Etat dans cette rue pour :

- maîtriser la vitesse du trafic et sécuriser le déplacement des piétons par la création d'un trottoir nord sur toute la longueur du tracé ;*
- aménager la surface de la route et ses abords pour la mobilité douce, notamment par la création de bandes cyclables ;*
- remplacer la conduite d'eau potable et des raccordements privés ;*
- assainir le réseau des eaux claires et usées selon les mesures du plan général de l'évacuation des eaux (PGEE) ;*
- renouveler l'alimentation de l'éclairage public et des candélabres ;*
- mettre en valeur les quantités urbanistiques, architecturales et paysagères du site.*

Tous ces travaux se feront en étroite collaboration avec le service cantonal des ponts et des chaussées, ce qui est une bonne chose. D'autres intervenants potentiels ont été contactés, à savoir Video 2000 SA et Swisscom SA, mais ils n'ont pas de travaux prévus sur ce secteur. Le câblage de l'éclairage, dont le réseau appartient à la Commune, sera effectué par Groupe E SA.

Le coût de l'ensemble des travaux pour la Commune est de CHF 7'800'000, étalés sur trois ans. Ces coûts s'ajoutent aux CHF 2'000'000 pris en charge par l'Etat pour la réfection de la surface de la route. Notons que ce dernier ne prend pas à sa charge les aménagements de surface tels que trottoirs, arrêts de bus, bandes cyclables, etc.

La CGF ne s'est pas prononcée sur les aspects techniques du projet, qui sont du ressort de la Commission des aménagements urbains. Toutefois, au vu du montant de l'investissement, nous avons relevé que certains des travaux prévus paraissent trop luxueux au regard des possibilités financières de la Commune. Il s'agit essentiellement des places en face de la Croix-d'Or, de la rue de la Forge, de l'allée du collège, du secteur Rebatte-Lessiverie et du secteur Beauval-Temple de Saint-Martin.

Le coût des travaux du seul aménagement de ces places s'élève à environ CHF 1'000'000 ; certains membres sont d'avis que ces coûts doivent pouvoir être réduits de moitié. Dans un premier temps, la CGF a demandé au Conseil communal de revoir sa demande de crédit dans ce sens. Après un échange



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

d'explications et d'arguments par voie électronique, certains sont revenus sur leur position initiale. La CGF est donc partagée concernant le montant de l'investissement mais ne déposera pas d'amendement en vue de le réduire.

La nécessité d'un deuxième trottoir au nord de la route a également été discutée, mais nous avons été sensibles aux arguments de sécurité, notamment en vue de la construction prochaine de 90 appartements à la sortie est du village. Une réserve toutefois concernant la place de dépôt des enfants devant le cimetière, qui se trouve au sud de la route qu'il faudra donc traverser.

L'incertitude sur les coûts effectifs est, selon le Conseil communal, de l'ordre de 15-20%. Il faut espérer qu'au décompte final cette incertitude ne se traduira pas par un dépassement d'un million, voire davantage, mais bien par des économies.

Dans ces circonstances, la CGF est partagée quant au montant de la demande de crédit, quatre membres se sont prononcés en faveur des CHF 7'800'000, quatre autres sont favorables à une réduction du crédit de CHF 500'000 sous forme d'amendement. Nous nous abstenons donc de faire une recommandation. Cependant, tous les membres attendent du Conseil communal qu'il prenne toute mesure nécessaire et utile pour contenir la dépense au minimum. »

M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC, dans sa séance de préparation, a étudié avec grande attention la demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement de la traversée du village de Chézard-Saint-Martin.

Sans vouloir revenir sur l'historique de ce projet et du rappel des faits en préface du rapport du Conseil communal, je veux pour mémoire préciser que ce dossier a été élaboré dès 2012 avec les différents acteurs locaux et que ceux-ci ont été entendus lors des séances de travail. Il a été tenu compte de leurs remarques et demandes particulières afin de réaliser un projet d'intérêt général.

A la lecture des documents qui nous sont présentés, nous constatons qu'une bonne partie de la somme est dévolue au réseau souterrain vieillissant. En effet, nous avons aujourd'hui l'opportunité d'effectuer des travaux sur nos canalisations en profitant des travaux de surface effectués par l'Etat. Ceci nous évitera à futur de creuser dans un tapis neuf pour changer çà et là des portions de trois mètres de conduites qui auraient sauté.

Le groupe PLR-PDC a débattu sur le risque de dépassement des travaux, ceci au vu de l'imposant chantier qui se déroulera en quatre étapes sur trois ans. Il enjoint le Conseil communal à effectuer le suivi « à la culotte » des travaux attribués. Toutefois, il a été également relevé que le Conseil communal peut s'appuyer sur l'expérience acquise dans les différentes traversées des villages de Fontaines, Cernier et Dombresson en bénéficiant ainsi des retours des usagers, des employés communaux et des habitants de ces lieux.

Pour conclure, je tiens à souligner encore que ce chantier est « un gros morceau » qui a toute son importance dans le contexte général du Val-de-Ruz et dont sa finalité arrivera à échéance en même temps que la fin de notre législature.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR-PDC accepte dans sa grande majorité la demande de crédit pour la réalisation de cette traversée du village de Chézard-Saint-Martin. »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce projet de la traversée de Chézard-Saint-Martin et il en remercie la Commission des aménagements urbains.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ce projet avait été élaboré initialement avec une participation citoyenne de la part des habitants de Chézard-Saint-Martin. En effet, un projet qui n'aurait été qu'une réfection de la route cantonale sans repenser ses abords, son aspect visuel, sa verdure, son arborisation, la mobilité douce, l'agrément du piéton et la sécurité (en particulier celle des enfants qui se rendent à l'école) et sans consulter la population, aurait été de pauvre vision.

Les habitants nous ont confirmé qu'ils ne voulaient pas simplement d'une nouvelle route, mais que l'aspect visuel, sécuritaire et fonctionnel, des abords de la route devaient être améliorés. Un cheminement bien délimité du chemin de l'école, par des aménagements de places et un trottoir nord ainsi que des bandes cyclables ont été pensés avec leur soutien.

Le trottoir nord avait pour but d'améliorer la sécurité des piétons, en particulier celle des enfants sur le chemin de l'école. Faut-il rappeler que des accidents graves de piétons ont eu lieu le long de cette route. Ce trottoir devait également permettre de se promener plus agréablement, en particulier à partir des homes.

Ce trottoir, avec les bandes cyclables, a aussi été pensé pour inciter à rouler plus doucement, ceci en resserrant la partie visuelle dédiée à la circulation. Une traversée de village de cette longueur demande des aménagements particuliers pour soutenir l'attention nécessaire, afin de rappeler aux automobilistes qu'ils traversent un village. Toujours dans cette optique, les deux aménagements est et ouest ont été pensés comme des portes d'entrée dans le village.

Le développement des quatre places le long de la route qui traverse le village devait avoir les fonctions suivantes :

- *sécuriser le chemin de l'école, à pied ainsi qu'à vélo et sécuriser les abords des homes, en supprimant les zones mal définies ;*
- *améliorer l'aspect visuel de la traversée, pour les piétons et les automobilistes ;*
- *avoir des lieux où l'on pourrait se reposer, s'asseoir un moment et en particulier à des endroits proches des deux homes de Chézard-Saint-Martin.*

De plus, une dizaine d'arbres avaient été prévus pour embellir la traversée de Chézard-Saint-Martin. Ils avaient été placés afin de donner quelques repères, des ombrages, donner envie aux piétons de ralentir ou de s'y arrêter quelques instants. Les arbres donnent des repères, permettent, par exemple, d'observer les changements de saison et par là rendent le cheminement plus agréable.

Ce travail participatif s'était alors terminé par une séance publique, à laquelle la population avait donné son soutien.

Nous constatons que la plupart des aspects de ce projet ont été retenus et que le projet a été amélioré concernant l'emplacement des passages piétons, par rapport aux arrêts de bus. Mais nous déplorons tout de même la suppression de la plupart des arbres qui avaient été prévus. En effet, seulement trois d'entre eux ont été retenus.

En conclusion, nous soutenons ce projet, sans conditionner notre soutien à l'implantation d'arbres supplémentaires. Mais nous demandons au Conseil communal d'étudier les moyens adéquats d'embellir les abords des routes qui traversent les villages en plantant un certain nombre d'arbres, ceci bien sûr en tenant compte de la problématique de l'interaction de ces arbres avec l'infrastructure souterraine.

Par ailleurs, concernant les charges de raccordements, entre les conduites privées et la conduite communale, nous nous sommes demandé comment elles allaient être réparties entre le propriétaire et la Commune. Nous serons donc particulièrement attentifs à l'avis du Conseil communal qui devrait être donné en ce qui concerne l'amendement proposé par le groupe des Verts. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Romain Douard (Les Verts) fait part du rapport du groupe des Verts.

« Nous nous apprêtons à voter ce soir un crédit étant probablement le plus grand de la nouvelle commune.

Ce sont CHF 463 par habitant, CHF 2'000 par famille. Cela laisse à réfléchir.

Le rapport du Conseil communal pose un constat clair, la route de Chézard-Saint-Martin est en mauvais état, la sécurité routière n'est pas optimale, les infrastructures souterraines sont en partie vétustes. Dans ce contexte, les travaux envisagés nous apparaissent, dans l'ensemble, adéquats. Au niveau des aménagements de surface, le groupe des Verts soutient les démarches prévues pour l'amélioration de la sécurité, en particulier, la construction d'un trottoir au nord de la route permettant un rétrécissement de celle-ci. Le marquage de bandes cyclables est également une initiative soutenue par les Verts. Enfin, l'idée de donner une fonction piétonne à l'accès du collège est un élément très positif.

Au niveau des infrastructures souterraines, le remplacement de la conduite d'eau potable, probablement plus que centenaire, apparaît comme une nécessité mais également comme un investissement qui permettra de limiter les pertes dont souffre notre réseau. Enfin, les réfections prévues des réseaux d'évacuation des eaux permettront d'améliorer la mise en séparatif, ce dont profiteront les eaux du Seyon et éventuellement les finances communales, par un meilleur fonctionnement de la STEP.

Si la lecture du rapport et des différentes annexes fournies par le bureau RWB a permis de nous donner une bonne image des aménagements à venir, différentes questions restent ouvertes. Au niveau sécurité, une limitation de vitesse est prévue devant le collège, que nous saluons. Néanmoins, pourquoi une limitation à 30 km/h n'a pas été choisie ? Une entrée d'école mérite bien un sacrifice des automobilistes. Toujours au niveau de la sécurité, est-ce qu'il a été envisagé d'intégrer la bande cyclable au trottoir à créer au nord de la chaussée ? Ce qui aurait pour double avantage de limiter physiquement la largeur de la route ainsi qu'offrir aux cyclistes une zone de circulation séparée. De plus, un nouveau parking est envisagé devant le cimetière, est-il vraiment nécessaire d'encourager la mobilité individuelle et surtout les « parents-taxi » ?

Plusieurs arbres seront sacrifiés dans l'opération, peu seront remplacés, souhaitons-nous faire de nos villages des villages sans arbre ?

Pour finir, au niveau financier, bien qu'un règlement clair ait été adopté par le Conseil général il y a plus d'un an, nous sommes surpris du fait que le Conseil communal n'ait pas pris en compte dans le budget la part de financement de leurs raccordements, par les propriétaires privés. Pour quelle raison ce point a-t-il été omis ?

Dans tous les cas, nous allons déposer un amendement à ce sujet afin qu'une prise en charge soit faite par les propriétaires, conformément au règlement communal.

Dans l'ensemble, le projet proposé est considéré comme satisfaisant par le groupe des Verts. Mais à ce stade de la discussion, notre décision relative au projet reste réservée. Quelle que soit la décision qui sera prise, nous espérons que les points soulevés seront pris en compte au moment de la réalisation. Nous espérons également que la réalisation sera faite en tenant compte des besoins à satisfaire, en évitant les aménagements luxueux, tels les petits pavés délimitant les places de parc. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie chacun de l'accueil réservé à ce projet, en particulier la Commission des aménagements urbains qui s'est montrée très active lors de sa mise en place. Il confirme que le surdimensionnement des conduites a été pris en compte afin de pouvoir accueillir les fluides des quartiers futurs.

Concernant l'extinction des lampadaires aux abords des passages piétons, il annonce qu'à la suite des discussions avec Groupe E SA, l'idée n'est pas réalisable.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Il remercie également la CGF et confirme que la Commune travaillera avec le SPCH car cela fait six ans qu'ils envisagent tous deux de refaire la route de Chézard-Saint-Martin. Il comprend les remarques concernant les places vertes car elles sont moins luxueuses que souhaitées.

Quant à la sécurité, il trouve les deux trottoirs nécessaires afin de parvenir à une sécurité maximale. La place de dépose-minute peut paraître mal placée par rapport à l'école. Toutefois, comme la Commune de Val-de-Ruz ne possède pas des terrains, elle a dû demander des autorisations aux propriétaires. Les patrouilleurs scolaires seront présents afin que les enfants puissent traverser la route en toute sécurité lorsque leurs parents les auront déposés.

La Commune devrait réaliser des économies car le pavage va être limité à la sortie de Dombresson et sur la place de la Lessiverie.

Afin de répondre à M. Jean-Claude Brechbühler relativement à sa demande de suivi du chantier « à la culotte », M. Christian Hostettler (CC) annonce que le nécessaire sera fait et du mieux possible.

Concernant l'aspect visuel, il répond à M. André Vallat en disant qu'il n'y aura pas de luxe mais le confort nécessaire en respectant la nature. Il se montre surpris quant à la remarque sur la suppression des arbres car peu ont été enlevés, hormis à la Lessiverie, à la demande de l'association, où une manifestation est organisée annuellement avec un besoin du terrain. Néanmoins, la Commune de Val-de-Ruz reste ouverte à la plantation d'arbres à futur sur ce site. Parfois le choix de les supprimer n'est pas volontaire, il s'agit de faire attention aux canalisations. Plusieurs bacs de fleurs seront mis en place afin d'embellir la traversée là où la plantation d'arbres n'est pas possible.

Pour terminer, il répond à M. Romain Douard en confirmant que les branchements aideront la STEP ainsi que le Seyon. La limitation à 40 km/h a suscité une grande discussion. En effet, le Conseil communal estime qu'avec le plateau rehausseur la traversée sera suffisamment sécurisée. Quant au parking se trouvant devant le cimetière, il précise que les commerces présents aux alentours ont besoin de places de parc.

Enfin, concernant la prise en charge ou non des branchements par les propriétaires, la Commune a plutôt l'intention de faire ces travaux à sa charge, comme cela a été le cas à Cernier. Cette décision permettra de commencer dans les délais et de ne pas rouvrir la route à futur.

Entrée en matière : est tacitement prise en considération.

Amendement de M. Francis Krähenbühl (PLR-PDC) :

« La présente demande de crédit est probablement la plus importante que nous aurons à traiter durant cette législature, elle mérite donc d'être traitée comme telle. Si je ne m'oppose pas à la réfection de la chaussée qui traverse Chézard-Saint-Martin, j'estime toutefois son coût trop élevé sur plusieurs points. Le plan financier et des tâches (PFT) que nous avons approuvé le 19 décembre dernier prévoyait une dépense pour la réfection de la traversée de Chézard-Saint-Martin à hauteur de CHF 4'000'000 sur deux ans. Aujourd'hui, dix mois plus tard, on nous en demande le double. En ajoutant les travaux pris en charge par l'Etat à hauteur de CHF 2'000'000, ce sont au total CHF 9'800'000 qui seront investis dans la réfection de ce tronçon de 1,75 km.

En examinant le projet plus en détail, on est surpris de voir resurgir le "syndrome de la Place du Tilleul de Savagnier", avec des aménagements que je qualifierais de riches :

- *secteur face à la Croix d'Or : on doit désaffecter la route et aménager un espace vert afin qu'on "perçoive cet endroit comme véritable porte d'entrée vers la zone d'ancienne localité". Coût : CHF 143'000 ;*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- *la Forge* : "aménagement d'un espace public pour les usagers de ce secteur" nécessitant la désaffectation partielle de la route existante. Coût : CHF 187'000 ;
- *école* : création d'un parking vers le cimetière, place de dépose-minute pour les élèves, arborisation de l'allée, aménagements floraux. Coût : CHF 500'000 ;
- *Lessiverie-Rebatte* : valorisation du site. Coût : CHF 153'000 ;
- *église* : suppression de la route actuelle devant le home des Lilas et création d'un espace vert. Coût : CHF 54'000.

Ces seuls aménagements, qui ne concernent pas vraiment les travaux de rénovation nécessaires en sous-sol ni les aménagements liés à la sécurité et à la mobilité douce, représentent un investissement de plus de CHF 1'000'000 (CHF 1'037'000 précisément).

Au vu de l'état actuel des finances, d'une capacité d'investissement qui va devoir être revue à la baisse ces prochaines années, je suis d'avis que ces aménagements doivent être contenus au minimum. Comme on est en surface et pas en sous-sol, on pourra toujours revoir certains d'entre eux ultérieurement, d'une part quand les finances le permettront, d'autre part en tenant compte de l'expérience acquise par les usagers dans l'intervalle à ces différents endroits.

Je propose donc de réduire de moitié la somme affectée à ces aménagements, soit CHF 500'000, et d'amender la demande de crédit d'autant pour la ramener à CHF 7'300'000. Si des économies peuvent être faites ailleurs dans le projet, libre au Conseil communal de les faire. Certains diront que cette somme est arbitraire. Quand je vois que le crédit passe du simple au double entre le PFT de décembre 2016 et la demande d'aujourd'hui, je me demande où est l'arbitraire...

Pour mémoire, CHF 500'000 correspondent au coût de transformation des salles de sciences en salles de classe à la Fontenelle, ou à la réfection d'une dizaine d'appartements propriétés de la Commune, aux investissements nécessaires à l'entretien des réservoirs et STEP pendant trois ans, ou encore au remplacement de l'ensemble du parc de véhicules de la Commune. Vu sous cet angle, arbitraire ou pas, c'est loin d'être négligeable.

J'en appelle donc à la responsabilité du Législatif, avant une échéance de fin d'année qui risque d'être lourde de conséquences pour la Commune (je veux parler de l'adaptation inévitable du coefficient fiscal). Nous nous devons de montrer sans ambiguïté que nous remplissons la mission pour laquelle nous avons été élus, à savoir "veiller à la bonne gestion des biens communaux". Donnons les bons signaux. Une petite erreur aujourd'hui pourrait avoir des conséquences extrêmement lourdes dans quelques mois. »

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que le coût net à charge de la Commune n'a pas doublé depuis fin 2016, bien qu'il ait légèrement augmenté. Il rappelle que dans le PFT figurent les montants nets et que le coût définitif à charge de la Commune, après déduction des subventions, s'élèvera effectivement à CHF 4'313'000.

M. Roby Tschopp (CC) ajoute que tout le monde sait que les anciennes routes arrivent aux mêmes endroits sur la route principale et parfois avec des angles défavorables à la sécurité. De ce fait, il estime que pour la sécurité de la circulation, il convient de profiter des travaux mis en place par l'Etat afin d'égrapper les tronçons de routes que l'on ne désire plus. Aussi, étant donné que la Commune décide d'enlever du goudron à certaines places, elle se doit d'engazonner ces dernières. En engazonnant, il faut penser à la population qui est vieillissante, les localités vaudruziennes possèdent de nombreux homes et la planification médico-sociale cantonale recommande de prévoir des cheminements piétonniers comprenant des zones de pauses régulières.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Selon les chiffres donnés, plus minimes que prévus, concernant l'égrappage, il n'est pas compliqué d'aménager les nouvelles places en y ajoutant un ou deux bancs ainsi qu'un arbre.

Enfin, il revient sur le sujet des places de parc aux abords de l'ancien cimetière. En réaménageant l'arrêt bus devant la Rebatte, le nouvel emplacement « bouchera » l'entrée de la Poste. De ce fait, les véhicules devront accéder par le parking de la Rebatte à cette dernière et cela engendra la suppression de trois ou quatre places de parc. Ceci est une situation d'autant plus désagréable car le terrain n'appartient pas à la Commune, il est prêté à bien plaisir lors de grandes manifestations. Le prochain parking devant le cimetière permettra donc un parcage légal.

L'amendement est combattu par le Conseil communal.

M. Alain Lugon (Les Verts) informe qu'au sein du groupe des Verts, la réflexion est la même concernant les coûts qui paraissent exorbitants. CHF 4'800'000 est un montant surprenant au premier abord néanmoins, lorsque l'analyse détaillée du projet est réalisée, sans tomber dans le côté purement électoraliste, rubrique après rubrique, il doit admettre que la demande de crédit se « tient ». En effet, chaque point est une demande de la population amenée par le biais d'un projet participatif.

Pour finir, il admet que les places situées devant le cimetière ne projettent pas la plus belle image du village, néanmoins, il estime que les attentes de la population liées à la sécurité, la fonctionnalité ainsi que le confort à Chézard-Saint-Martin sont primordiales.

M. André Vallat (PS) est d'avis que si certains voient ces aménagements comme du luxe, il s'agit d'un élément important qui perdurera dans les années à venir et qui ne pourra pas être remis en question une fois réalisé. CHF 500'000 représentent un coût onéreux afin d'harmoniser l'atmosphère mais, néanmoins, nécessaire.

M. Francis Krähenbühl (PLR) trouve également que le projet est beau sauf qu'il n'arrive pas au bon moment. Effectivement, la Commune suit les attentes de la population ; mais est-ce que cette dernière attend une augmentation des impôts ? CHF 500'000 de moins ne changerons pas la donne mais ce ne serait pas un bon signal, raison pour laquelle il maintient son idée. Il ajoute que cela ne remet pas en question le projet ni la possibilité de le faire dans quelques années si les finances le permettent.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) appuie le travail accompli par le groupe PLR-PDC. Faisant partie de la Commission des aménagements urbains, il précise qu'elle a développé le dossier dans le but d'arriver à une demande de crédit. Le groupe UDC acceptera le dossier.

Toutefois, comme certains montants n'ont pas pu être vérifiés et dans le but d'aider le Conseil communal, le groupe UDC va appuyer l'amendement afin qu'il y ait une pression sur les entreprises, dans le cadre des adjudications, pour faire en sorte que ce montant baisse.

Décision : L'amendement est rejeté par 20 voix contre 14 et 3 abstentions.

Amendement du groupe des Verts – M. Romain Douard :

« Articles 1 et 2 inchangés :

Article 3 nouveau :

¹ Les coûts pour la réfection des branchements d'immeubles tels que définis à l'article 2.10 du règlement des eaux du 18 avril 2016 (RE) sont facturés aux propriétaires d'immeubles conformément à l'article 2.11 alinéa 2 du RE.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

² Les coûts pour l'assainissement des raccordements privés du réseau d'évacuation des eaux selon article 3.3 alinéas 2 et 3 du RE sont facturés aux propriétaires d'immeubles conformément à l'article 3.18 du RE.

³ Les fouilles nécessaires aux travaux mentionnés aux alinéas 1 et 3 sont prises en charge par la Commune, pour autant qu'elles soient aussi nécessaires aux travaux à charge de la Commune. Les fouilles sur le domaine privé sont à la charge des propriétaires des immeubles concernés par les raccordements.

⁴ Les montants facturés aux propriétaires sont comptabilisés en déduction du montant global mentionné à l'article 1.

⁵ Si un propriétaire peut prouver qu'il a effectué à ses dépens les travaux mentionnés à l'alinéa 1 ou 2 au cours des dix dernières années, le Conseil communal peut décider de mettre à charge de la Commune tout ou partie des coûts qui devraient lui échoir. »

M. Romain Douard (Les Verts) émet les propos ci-dessous.

« Nous avons aujourd'hui un règlement des eaux, voté il y a à peine plus d'une année. Il stipule clairement que les raccordements privés sont à la charge des propriétaires. Pour rappel, lors de l'approbation du règlement, le groupe des Verts avait proposé une prise en charge des coûts par la Commune pour la partie sise sur le domaine public. Cette proposition avait été balayée par le Conseil communal et par le Conseil général.

Aujourd'hui, je vous demande d'être conséquents avec les décisions que vous prenez.

Ensuite, on nous parle d'une fontaine de raccordement. La Commune va faire un cadeau à 100 propriétaires alors que nous savons que les finances communales ne sont pas au beau fixe. Faites le compte, nous sommes près de 17'000 habitants, 100 propriétaires, qu'est-ce que cela représente ? Est-ce à 17'000 habitants de faire un cadeau aux propriétaires ? Il y a pour cela des sites de « crowdfunding » mais ce n'est pas le rôle de la Commune.

Il est vrai que les propriétaires en bordure des routes de Cernier et Dombresson ont profité des largesses de la Commune. Néanmoins, ce n'était pas la Commune de Val-de-Ruz. A cette époque-là, le règlement des eaux n'existait pas. Et si l'on parle d'anciennes communes, je peux citer le cas de Savagnier où, l'année passée, la route du haut du village a été refaite. Durant cette réfection, il y a eu au minimum trois ruptures de conduites, je n'imagine pas que la Commune ait pris en charge le coût des réparations. La dernière rupture de conduite a d'ailleurs eu lieu environ une semaine après la pose de l'enrobé final.

Enfin, pour revenir à Savagnier, lors de la mise en séparatif, les coûts ont été à la charge des propriétaires. Certains ont dû payer les fouilles à travers la route cantonale.

Pour finir, le Conseil communal a peur de problèmes administratifs avec les propriétaires. Je crois que notre règlement est suffisamment clair. Il stipule que les branchements sont étudiés, exécutés et entretenus exclusivement par la Commune. Cette dernière a donc l'autorité pour mandater ces branchements. Il est également écrit que les coûts d'exécution sont à la charge des personnes propriétaires. »

M. Christian Hostettler (CC) répond que dans le règlement à l'article 2.11, alinéa 6, il est stipulé qu'en cas de déplacement de la conduite de branchement, les coûts résultants vont à la charge de la demandeuse ou du demandeur. La phrase est claire et parle de petits travaux, au contraire de ceux prévus. Il trouve plus intelligent d'avancer au bon moment plutôt que d'attendre et de risquer des procès avec certains propriétaires. En conclusion, le Conseil communal s'oppose à l'amendement du groupe des Verts.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Romain Douard (Les Verts) réagit à propos de l'article cité par le conseiller communal. A son sens, il ne s'agit pas d'une conduite déplacée mais refaite. Dans ce cas, l'alinéa 2 est également clair, car il stipule que les coûts d'installation initiaux sont à la charge de la personne propriétaire. Il en va de même lorsque la conduite de branchement doit être remplacée, assainie (comme c'est le cas actuellement), modifiée, déplacée, agrandie ou débranchée. De ce fait, selon lui, n'importe quel juriste aura la même lecture des dispositions juridiques.

Pour finir, il ajoute qu'il n'est pas d'accord avec le fait que la Commune doit attendre que les propriétaires veuillent bien effectuer les travaux d'assainissement, car dans le règlement il est dit que le branchement est *étudié, exécuté et entretenu* exclusivement par la Commune ou ses mandataires. De ce fait, elle a toute latitude pour réaliser les branchements et de les refacturer aux propriétaires.

M. Yves Tanner (UDC) informe que le long de la route cantonale, les branchements sont récents, seuls les branchements chez les propriétaires doivent encore être effectués. Cela représente 40 à 50 branchements déjà remplacés.

M. Christian Blandenier (PLR) demande quelle économie peut être faite si les coûts sont à la charge des propriétaires alors que les tranchés seront dans tous les cas réalisées. Il ajoute que bien que l'on parle d'assainissement, la Commune ne doit pas obligatoirement assainir une conduite n'ayant pas besoin de l'être et ceci à la charge des propriétaires.

M. Christian Hostettler (CC) informe que l'économie réalisée serait d'environ CHF 100'000. Il est aussi d'avis que les Autorités ne peuvent pas forcer les propriétaires à assainir leurs conduites.

Décision : Le résultat du vote totalise 16 voix contre 16 et 6 abstentions. La voix du président étant prépondérante en cas d'égalité, l'amendement du groupe des Verts est finalement accepté par 17 voix contre 16 et 6 abstentions.

Décision : L'arrêté amendé relatif à une demande d'un crédit d'investissement de CHF 7'800'000 pour le réaménagement de la traversée du village de Chézard-Saint-Martin est accepté par 34 voix et 4 abstentions.

10. Réponse au postulat « Pour soutenir des activités ou des projets visant à promouvoir l'image de notre région et à mieux connaître son offre touristique »

M. Cédric Cuanillon (CC) relève que ce n'est pas un résultat final qui est proposé au travers de la réponse au postulat mais une ébauche et une vision de la situation actuelle. Le rapport tel que présenté n'est donc pas exhaustif, il manque par exemple des objets tels qu'Evologia. Le Conseil communal s'aperçoit qu'en termes de tourisme, de nombreux éléments doivent être pris en compte afin de le développer. A ce stade, il s'avère indispensable que le Conseil communal se dote d'un plan sectoriel, notamment nécessaire avant la création de nouveautés.

M. Alain Lugon (Les Verts) prend la parole et émet les propos ci-dessous.

« Le groupe des Verts a pris bonne note de la volonté du Conseil communal de réaliser un plan sectoriel du tourisme, étape indispensable afin de poser les fondements d'une politique touristique coordonnée et équilibrée.

Il souhaite que ce plan sectoriel puisse faire fructifier la bonne dynamique initiée l'an passé lors de la fête de la Saint-Martin à Porrentruy, où notre Commune, invitée comme hôte d'honneur, s'est fait remarquer notamment à travers un visuel très attractif.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Nous pensons que Val-de-Ruz doit en premier lieu chercher à combler le déficit d'image dont elle souffre, plutôt que de se lancer dans l'aménagement d'infrastructures coûteuses et difficiles à rentabiliser telles qu'un télésiège. Une image qui pourrait tourner autour de quelques notions qui seraient par exemple l'accueil, l'ouverture ou le dynamisme.

Notre groupe acceptera le classement de ce postulat. »

Décision : Le classement du postulat est accepté à l'unanimité.

11. Motions et propositions

M17.001 – Motion populaire communale - Sécurisation du trafic aux abords du collège de La Côtière

« Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 117g et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport d'information (ou un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté) sur la sécurisation du trafic routier aux abords du collège de La Côtière.

Motivation

La circulation routière aux abords du collège de Vilars a toujours été une source de préoccupations, les récents travaux ont accentué le risque de véhicules entrant ou sortant à trop grande vitesse à la hauteur du collège de Vilars. Nous demandons au Conseil communal d'étudier, en collaboration avec le canton, des solutions de limitation de vitesse. »

Décision : la motion n'est pas combattue et est transmise au Conseil communal pour traitement.

12. Résolutions, interpellations et questions

I17.003 – Interpellation « Utilisation de PRONOTE au sein du CSVR » - Groupe des Verts

« La rentrée scolaire du mois d'août a apporté son lot de nouveautés, à commencer par l'utilisation pour les élèves, les parents et les enseignant-e-s de l'interface PRONOTE.

PRONOTE est en phase de test au niveau cantonal et est actuellement testé par un autre cercle scolaire que le CSVR. Cependant, le CSVR a décidé de débiter l'utilisation de cette interface cette année déjà, sans attendre les retours d'expérience de la phase de test. Cela a conduit à une mise en route sur les chapeaux de roues avec, peut-être, quelques lacunes organisationnelles et formatives.

Du côté des parents, la préparation à l'utilisation de cette interface, pourtant relativement lourde de par sa complexité, semble lacunaire. De plus, il est difficile pour les parents et les élèves de certains degrés de savoir quel système est prépondérant, ce qui amène un flou administratif peu souhaitable. Pour finir, l'interface a certainement pu être prise en main sans trop de problèmes pour les familles bien connectées et dont les connaissances informatiques sont bonnes, ce qui n'est pas le cas de toutes les familles du Val-de-Ruz.

Du côté des enseignant-e-s, utiliser une interface qui n'a pas encore été testée pour une utilisation adéquate dans le contexte scolaire neuchâtelois est chronophage et source de problèmes.

Nous aimerions poser quelques questions précises au Conseil communal :



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- *quelle est la raison de ne pas avoir attendu, comme les autres cercles scolaires du canton, que la phase de test soit achevée avant de déployer PRONOTE au sein du CSVR ?;*
- *PRONOTE est-il voué, à terme, à remplacer complètement les moyens de communication actuels ? ;*
- *de quelle manière, sur le long terme, est-il prévu d'inclure à l'utilisation de PRONOTE les élèves et parents qui ne disposent pas du matériel ou de la connexion Internet nécessaires ? ;*
- *il est demandé aux parents de se connecter régulièrement (une fois par semaine au moins) à PRONOTE pour prendre connaissance des informations. Ne serait-il pas plus facile de prévoir un système de notifications par e-mail ou SMS lorsqu'une nouvelle information leur étant destinée a été postée ? ;*
- *de quelle manière les enseignant-e-s ont-ils/elles été formé-e-s à l'utilisation de PRONOTE ? Et pour quelles raisons ne peuvent-ils/elles pas bénéficier de permanences propres à leurs questions plutôt que de les coupler avec les permanences destinées aux parents ? ;*
- *le matériel informatique ainsi que les connexions Internet à disposition des enseignant-e-s sont-ils adéquats et suffisants pour une utilisation soutenue et pérenne de cette interface ? ;*
- *les problèmes rencontrés par les enseignant-e-s, notamment liés à la justification des absences (impossibilité d'annoncer certaines absences correctement, car les horaires et les groupes d'élèves ne sont toujours pas à jour) et les lourdeurs administratives (quatre étapes de validation des absences, obligation d'annoncer les devoirs sur PRONOTE et également de manière conventionnelle etc.) sont-ils en passe d'être réglés ou devront-ils attendre la fin de la phase de test cantonale pour que leurs demandes soient traitées ? . »*

M. Pascal Truong (PLR) précise, pour les personnes sans enfant ou enfants non-scolarisés, qu'il s'agit d'une plateforme mise en place par le canton afin de communiquer de manière électronique entre les différents intervenants. Une partie des parents s'inquiète de la manière dont les choses se mettent rapidement en place, ils nagent même dans un flou complet. A titre personnel, sa question est le coût monétaire et temporel pour les employés passant du temps sur la mise en place. Enfin, concernant la responsabilisation des élèves qui inscrivent dans leurs agendas les tâches qu'ils ont à faire, il craint qu'ils perdent cette habitude.

M. Alain Lugon (Les Verts) ajoute qu'il distingue une résistance aux changements chez certains. Il souhaite demander au Conseil communal la raison pour laquelle cette nouvelle manière de faire a été choisie et installée autant rapidement. De plus, il désire un retour sur le fonctionnement de l'outil afin que le Conseil général puisse relayer à la population la stratégie.

117.004 – Interpellation « PRONOTE » - M. Pascal Truong (PLR)

« Depuis la rentrée scolaire 2017, le CSVR a mis en fonction la plateforme en ligne PRONOTE pour tous ses élèves.

Si pour les élèves du cycle 3, un tel système permet à tous les intervenants de se tenir au courant des informations indispensables, je doute qu'il en soit de même pour les élèves des cycles 1 et 2.

Le Conseil Communal peut-il :

- *nous communiquer les raisons ayant poussé à mettre en service PRONOTE pour les cycles 1 et 2 aussi rapidement ;*
- *évaluer les coûts pour le service administratif des écoles ;*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- évaluer le temps passé par les enseignants pour alimenter le système (au détriment de l'enseignement ?) ;
- nous assurer que PRONOTE ne déresponsabilise pas les élèves (inscriptions dans l'agenda, autonomie dans la préparation,...). »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond conjointement aux deux interpellations en émettant les propos ci-dessous.

« Les interpellations reçues au sujet de la mise en œuvre de PRONOTE montrent le souci légitime du Conseil général d'assurer un bon fonctionnement de l'école et le respect de la pédagogie voulue par le canton et le cercle scolaire. Par ailleurs, le corps enseignant relevant du personnel communal, nous voyons d'un bon œil que le Conseil général s'inquiète également de ses conditions de travail, comme il l'a fait pour le personnel administratif et technique en 2013. A de nombreuses reprises, le Conseil communal a relevé la charge de travail liée à la mise en œuvre des réformes cantonales et s'est assuré de garantir des bonnes conditions tant pour le personnel que les élèves. La réalisation du bâtiment H de la Fontenelle est le dernier élément d'importance adopté par votre Autorité pour y répondre.

Je vais ce soir tenter de répondre au mieux aux nombreuses questions de ces deux interpellations, mais au vu de l'importance du dossier, nous avons décidé de vous proposer une séance d'information et de présentation complète le mardi 24 octobre à 19h00 en salle de conférence F à la Fontenelle. Nous invitons également le Conseil d'établissement scolaire qui a suivi la préparation de la mise en œuvre du programme et bien sûr les journalistes présentes ce soir.

Si, du point de vue de l'administration communale, le passage à une commune sans papier s'est réalisé au 1^{er} janvier 2013 et qu'aujourd'hui personne ne reviendrait en arrière, il faut rappeler que les premiers mois n'ont pas toujours été de tout repos pour le personnel, comme pour les Autorités.

Dans le cadre de l'école, hormis l'utilisation des logiciels courants communaux par la direction et le personnel du secrétariat, la gestion administrative de l'école en était toujours au moyen-âge du point de vue informatique. La base de données CLOEE est d'une utilisation complexe, son accès est limité (pour le corps enseignant) et n'est pas du tout adapté à la gestion d'un cercle scolaire.

Avec PRONOTE, nous disposons de cet outil de gestion, indispensable pour répondre à toutes les missions de l'école, en particulier en ce qui concerne le cycle 3. Par ailleurs, cet outil offre un moyen rapide et facile pour la transmission d'informations entre l'école et les parents, ceci dans la philosophie de la Commune sans papier. Bien évidemment, aucune exigence n'est posée aux parents de passer sur PRONOTE et tous ceux qui le désirent peuvent continuer à recevoir les informations sous forme papier.

Parallèlement aux réformes de l'école, le modèle familial traditionnel s'est peu à peu « effacé » au profit de nouvelles organisations où les difficultés de conciliation de vie familiale et professionnelle ont pris une envergure importante, laissant moins de disponibilité aux parents pour assurer appui et assistance à leurs enfants scolarisés.

A cela s'ajoutent encore les changements de modes de communication qui ont profondément modifié non seulement la transmission des informations, mais également les contacts et les délais de réaction ou de réponse.

Si la classe doit rester un lieu préservé et pour qu'elle reste un endroit propice à la qualité de l'enseignement et des apprentissages pour les élèves - mais également pour l'enseignant - et réponde ainsi à ses missions, le fonctionnement général de l'école se doit d'évoluer et de s'adapter à la réalité et aux contraintes d'aujourd'hui. L'introduction de PRONOTE s'avère donc indispensable. En outil moderne de travail, il permet à ses utilisateurs de se connecter depuis un poste fixe dans la classe, mais aussi à distance depuis chez soi ou son Smartphone, comme de recevoir des « push ». Dans ce sens, il permet



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

au corps enseignant d'accéder aux informations et de répondre à ses obligations (comme la gestion des absences) quel que soit le lieu où il effectue son travail pédagogique ou administratif.

La décision d'introduire le logiciel PRONOTE au CSVR est celle de la direction et du dicastère, mais les besoins exprimés qui ont été à l'origine de la réflexion sont aussi ceux du corps enseignant de Val-de-Ruz. Elle précède d'une année la décision du canton d'introduire ce même logiciel pour la gestion des absences plutôt que de continuer à développer CLOEE. Nous sommes donc à l'origine de la réflexion du canton et non le contraire. Et nous allons également plus loin dans son utilisation.

Toute la réflexion autour de l'évolution de l'école a été menée en coordination avec le corps enseignant, en l'impliquant dans tous les processus. Dans le cas qui nous occupe, les constats ont été les suivants :

- *2012 à 2016 : Problématiques vécues par la nouvelle organisation de l'école et la rénovation du cycle 3 et relevées notamment aux Conseils d'école (réunions à quinzaine des 16 délégués du corps enseignant et de la direction) :*
 - *mauvais suivi de la scolarité des élèves (vertical 1-11 et horizontal pour le cycle 3) ;*
 - *problématiques liées au fonctionnement de l'école et la communication école-famille (traitements administratifs et communication) ;*
 - *charges administratives en augmentation (enseignants, secrétariat, administration et direction) ;*
 - *demande forte des parents pour le suivi de leur enfant → les outils d'aujourd'hui pour les besoins d'aujourd'hui ;*
 - *rénovation du cycle 3 : disparition du carnet de classe et donc d'un mode d'information et de suivi horizontal pour une bonne répartition de la charge de travail donnée aux élèves par les enseignants (par exemple la répartition des travaux écrits dans la semaine et par jour).*

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond à M. Pascal Truong que l'élève n'ayant pas ses affaires de cours avec lui ne pourra pas faire ses devoirs, avec ou sans PRONOTE. Elle insiste sur le fait que l'école ne vise pas une déresponsabilisation des élèves.

Bien évidemment, l'introduction d'un nouvel instrument de travail se prépare des mois à l'avance. C'est pourquoi la direction s'est attelée depuis presque une année à la prise en main et au paramétrage du programme, à la réalisation de tutoriels à l'attention du corps enseignant, à l'information puis à la formation préalable de tout le personnel concerné par son utilisation selon ce planning :

- *automne 2016 : implémentation du module PRONOTE « Dossier élève » avec tutoriels image + vidéo ;*
- *dès janvier 2017 : permanences à quinzaine pour le corps enseignant en salle d'informatique de La Fontenelle jusqu'au mois de juin (15% des enseignants environ sont venus) ;*
- *printemps 2017 : création du blog PRONOTE pour répondre aux problématiques, ainsi que de tutoriels image et vidéo ;*
- *15 mai 2017 : formation du corps enseignant du CSVR à La Fontenelle pour l'implémentation des modules « Devoirs et évaluations », « agenda scolaire », « messagerie », « gestion des absences » ;*
- *mai-juin 2017 : circulaires aux parents pour l'annonce de PRONOTE ;*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- rentrée août 2017 : permanences à quinzaine en salle d'informatique pour le corps enseignant et les parents jusqu'à fin novembre (actuellement, environ 10 parents et 10 enseignants par permanence) ;
- août 2017 : création d'une FAQ sur la plateforme interne du CSVR ;
- septembre 2017 : diffusion aux parents d'une circulaire clarifiant le cadre d'utilisation de PRONOTE ;
- depuis la rentrée d'août : les circulaires, communications et autres inscriptions sont adressées directement aux parents via PRONOTE. Les enseignants ne font plus la poste, ne doivent plus récolter les inscriptions, coupons etc. ;
- octobre 2017 : création d'un groupe de travail avec des enseignants pour traiter des questions et des problèmes apparus depuis la mise en route.

Les coûts du logiciel sont d'environ CHF 800 par année pour un accès donné à 230 enseignants, 20-30 personnes au niveau administratif et technique, des prestataires externes (orthophonistes, structures d'accueil) et 4'400 parents environ. Chaque utilisateur bénéficie d'un droit d'accès limité selon ses droits. Pour ce prix, le vendeur est à disposition en permanence pour répondre à nos questions ou dépanner le programme. Des solutions sont cherchées pour les problèmes spécifiques du CSVR dans le cadre des fonctionnalités existantes.

A cela s'ajoutent les frais d'hébergement au CEG. Toutefois, le canton va en assumer les frais.

En conclusion :

- l'école doit être en phase avec la réalité (les outils d'aujourd'hui pour les besoins d'aujourd'hui) et répondre à ses missions, ce qui n'est plus possible sans un outil de gestion adapté ;
- il y a une forte demande des parents et de très nombreux retours positifs de leur part ;
- la phase actuelle d'insécurité pour le corps enseignant, due au changement et à la mise en place du logiciel (affinage des paramètres) est connue et des mesures sont prises ;
- il est de la compétence de l'employeur d'imposer un outil de gestion pour améliorer le fonctionnement de l'école. Une fois l'outil maîtrisé, l'allègement des charges administratives de l'ensemble du personnel de l'école sera visible. Le corps enseignant n'alimente pas le système mais a maintenant accès au dossier de ses élèves en tout temps, ce qui n'était pas le cas avec CLOEE ;
- l'introduction du logiciel PRONOTE s'inscrit dans le projet global de conduite du CSVR et d'intégration des réformes souhaitées par le Grand Conseil. Il s'agit d'un projet réfléchi et mesuré dont les enjeux sont :
 - assurer le suivi de l'élève (verticalement sur les 11 ans de scolarité et horizontalement au cycle 3 selon les changements de groupes) ;
 - faciliter la communication école-famille ;
 - réduire les charges administratives des enseignants.

Un bilan de PRONOTE sera effectué au terme de l'année scolaire. »

M. Pascal Truong (PLR) et M. Alain Lugon (Les Verts) sont satisfaits de la réponse.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Questions « Accord de positionnement stratégique » - M. Francis Krähenbühl (PLR)

M. Roby Tschopp (CC) répond aux trois premières questions ci-dessous.

Q17.011 - « On veut renforcer la mise en réseau des entreprises de la région. Comment pense-t-on s'y prendre correctement ? »

La mise en réseau d'entreprises consiste, de la part de la Commune, à susciter des rencontres entre les responsables de ces dernières, partageant des problématiques communes. Cette démarche a déjà été exploitée sur le territoire vaudruzien et plus particulièrement dans la zone industrielle de Fontaines, avec l'appui du RUN ainsi que du service de l'économie du canton. Un projet d'écologie industrielle arrive prochainement à bout. Dans ce cas particulier, il s'agit de vérifier dans quelle mesure la mise en commun de ressources et de solutions peut intéresser les sociétés présentes dans le village, par exemple en matière de covoiturage, de mutualisation des bus-navettes privés ou encore en mettant sur pied une gouvernance commune de la zone d'activité. Sur la base des expériences réalisées, il sera possible de répondre à d'autres besoins.

Q17.012 - « Que signifie le renforcement de la co-citoyenneté ? Le rapport dit qu'on veut « associer les habitants et les entrepreneurs aux autorités communales ». Plus concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? »

La co-citoyenneté a marqué le processus de fusion, parallèlement au processus formel à qui revient la solution finale. Les projets sont soutenus par des démarches participatives, ce qui permet de mettre à contribution les compétences de chacun. A présent, il reste à la Commune de Val-de-Ruz cinq réseaux. Il rappelle que les démarches de co-citoyenneté ont fait l'objet d'un projet-modèle soutenu par la Confédération et le canton. Il s'agit maintenant de continuer à faire fructifier ce savoir-faire.

Q17.013 - « On parle également du développement de nouvelles formes de travail et de nouveaux modes de consommation innovants. Pourrait-on préciser ce qu'on entend par là ? »

Les nouvelles formes de travail peuvent faire référence au travail à domicile. Néanmoins, d'autres démarches sont en route autour d'Evologia, comme la cristallisation de collaboration entre acteurs de l'agriculture locale, pouvant déboucher sur de nouvelles formes de consommation telles que des circuits courts, des démarches de proximité ainsi qu'une consommation locale prenant du sens. On peut également voir la consommation au niveau de l'énergie comme le chauffage à distance ou le biogaz ainsi que d'autres projets devant nous tels que les éoliennes.

M. Christian Hostettler (CC) répond à la quatrième question.

Q17.014 - « Enfin, on veut développer l'activité touristique sur la crête Chasseral – Mont Racine. Dans quel but veut-on promouvoir le développement touristique ? L'exemple du développement anarchique du Creux-du-Van, au détriment de la faune, de la flore et de l'esprit même du lieu, doit nous inciter à la prudence. »

La Vue-des-Alpes est un point phare, également un futur relai pour Evologia, pouvant montrer une synergie importante. Peu de visiteurs ont conscience qu'elle est le fruit d'une belle collaboration. L'intérêt premier est de garder l'aspect naturel tout en y amenant quelques activités complémentaires et en y maintenant un tourisme doux (vélo, marche, ski de fond, etc.). La Commune va par exemple



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

commencer par embellir le site par la pose de quelques statues ou autres éléments en bois sur le parking..

Q17.015 – Question « A la claire fontaine... » - M. Christian Blandenier (PLR)

« La fontaine située dans le petit parc aux abords du giratoire de la Place du Centenaire à Cernier est à sec. Au grand dam des citoyens qui fréquentent ce parc.

Une fontaine sans eau ressemble à une pendule neuchâteloise arrêtée, sans vie.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer pourquoi il a pris la décision de ne plus animer ce parc par le flot de sa fontaine, durant la belle saison bien sûr. »

M. Christian Hostettler (CC) indique que cette décision a été prise par souci d'économie d'eau. Les seules fontaines qui coulent sont celles possédant des captages et des sources propres, beaucoup sont donc arrêtées. Concernant cette fontaine, il informe que la Commune a à cœur de la remettre en état lors des travaux liés aux canalisations.

Q17.016 – Question « Engagement du Conseil communal dans une votation cantonale » - Groupe des Verts

« Notre canton sort de trois campagnes qui ont déchiré la république et au cours desquelles nos autorités se sont affrontées entre elles. L'engagement en faveur du nouvel hôtel judiciaire (NHOJ) a par exemple été largement critiqué.

Par communiqué de presse, le Conseil communal de Val-de-Ruz est lui aussi descendu dans l'arène le 24 août dernier, en se focalisant sur le report de l'harmonisation de la perception de l'impôt sur les frontaliers et en utilisant ensuite son espace dans le Val-de-Ruz Info pour appeler la population à refuser la décision du Grand Conseil. Ajoutant, indignement pour un Exécutif, de l'huile sur le feu de la cohésion cantonale et de la confusion dans un débat déjà trop compliqué.

Quelles ressources le Conseil communal a-t-il engagé dans la campagne en vue des votations du 24 septembre et, au cas où des moyens financiers auraient été débloqués, quel en a été le montant et sur quelle ligne budgétaire ont-ils été prélevés ? »

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que le Conseil communal a refusé de participer à la récolte de signatures dans le cadre du référendum. Il était dans sa volonté de ne pas contester les décisions du Grand Conseil. Il rappelle qu'en 2013, avec le soutien des communes, ce dernier avait déjà décidé de l'harmonisation de l'impôt sur les frontaliers. Depuis, le Grand Conseil a changé deux fois les règles sans consulter les communes. Lorsque le référendum a abouti, le Conseil communal a défendu sa commune.

Cette votation signifie une détérioration du budget de près de CHF 1'000'000 par an. Les votantes et votants devaient être au courant. De ce fait, le Conseil communal ne doit-il pas défendre les intérêts des citoyens vaudruziens ?

Il rappelle que le Grand Conseil a refusé de supprimer l'indice de charges fiscales dans la péréquation, CHF 2'500'000 à payer par an, a reporté deux fois cette « non-harmonisation », a transféré les charges supplémentaires et a supprimé des recettes aux communes.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

La volonté du Conseil d'Etat signifie une nouvelle fois, pour la Commune, plus de CHF 1'000'000 de déficit supplémentaire l'année prochaine et CHF 2'000'000 de déficit supplémentaire au début 2019. M. Cédric Cuanillon (CC) estime que la coupe est pleine, à force de cumuler de pareilles décisions, Val-de-Ruz est proportionnellement dans une situation plus difficile que La Chaux-de-Fonds ou Le Locle.

D'ailleurs, quel service de l'Etat prévoit-on de déplacer au Val-de-Ruz ? Ces problèmes de péréquation pourront-ils enfin être réglés ? Il s'étonne du fait que toutes les décisions soient systématiquement prises en faveur du Canton, du haut, du bas mais jamais du milieu.

Enfin, il informe le groupe des Verts qu'il peut poser toutes les questions lui semblant correctes. Néanmoins, le Conseil communal aurait apprécié l'usage d'une terminologie plus adaptée.

Q17.017 – Question « Carrière au Rumont » - M. Pascal Truong (PLR)

« La Commune de Val-de-Ruz est propriétaire et exploitante d'une carrière au lieu dit « Le Rumont » au bord de la route cantonale menant du Pâquier aux Bugnenets. Cette carrière permettait de s'approvisionner localement en matériaux de stabilisation.

De quelle manière la carrière sera-t-elle exploitée à l'avenir ? »

M. Christian Hostettler (CC) indique que le Conseil communal a été approché, il y a quatre ans, par l'entreprise gérant jusque là le lieu dit « Le Rumont », sous contrat avec la Commune du Pâquier, émettant l'idée de cesser cette activité. L'exécutif a pris contact avec le service de l'environnement qui a répondu qu'il était inenvisageable de continuer l'exploitation de ce site sans une remise en état. Evidemment, le Conseil communal a pris la décision d'exécuter les travaux, en recréant une pente naturelle, présente par le passé. Pour mener à bien ce projet, l'Exécutif doit se charger de rédiger une notice de parc environnementale afin d'établir le cahier des charges. La Commune soumettra ensuite un appel d'offres aux entreprises de la région.

13. Communications du Conseil communal

M. Christian Hostettler (CC) annonce que dans l'édition du Val-de-Ruz Info du 18 mai 2017 se trouve un éditorial rédigé par ses soins, répondant à de récentes interrogations concernant la mauvaise herbe sur le territoire vaudruzien.

De plus, il informe les membres du Conseil général qu'en date du vendredi 29 septembre prochain, auront lieu de 15h00 à 21h00, les portes ouvertes des archives communales, rue Chasseral 1 à 2053 Cernier.

La séance est levée à 21h16.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

J. Villat

J.-L. Pieren